



MISTER IMMO

## Barème d'honoraires

### Barème d'honoraires ventes

Pour les locaux à usage d'habitation ou professionnel	
Jusqu'à 200 000€	6% T.T.C
De 200 001€ à 400 000€	5.5 % T.T.C
De 400 001€ à 600 000€	4.6% T.T.C
Au-delà de 600 000€	4.3% T.T.C
Pour tout box ou parking de moins de 15 000€	2 500 T.T.C
Pour tout box ou parking de plus de 15 000€	3 500€ T.T.C

A la charge du vendeur

# Barème d'honoraires location

## I - BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR)

1/ HONORAIRES PART LOCATAIRE ( <i>montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire</i> )		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m <sup>2</sup> )	€ HT	€ TTC
- Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Établissement de l'état des lieux d'entrée (€/m <sup>2</sup> )	2,50 €	3,00 €

## 2/ HONORAIRES PART PROPRIÉTAIRE (*calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges*)

Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail	10 %€ HT	12% TTC
---	----------	---------

NB : les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au paragraphe I-1 du présent barème.

## II - AUTRES BAUX

### 1/ LOCAUX D'HABITATION NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Honoraires à la charge de chaque partie (bailleur et locataire) tels que définis au paragraphe I-2

### 2/ BOX - PARKINGS - GARAGES - CAVES (à la charge de chacune des parties )

Honoraires de location et de rédaction d'actes

95,83 €

115,00€

### 3/ BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (à la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail)

- Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la première période triennale)

10,00%

12,00%

- Honoraires de rédaction d'actes (sur le loyer annuel HT x 9 ans)

0,50%

0,60%

- Facturation minimum

333,33€

400,00€